

## Adhésion et appel aux dons

**En 2024, vous avez été 182 à soutenir l'action de Solidarité Paysans 76 en devenant membres de notre association, et nous vous en remercions chaleureusement. Cette année encore, votre adhésion est essentielle.**

**Adhérer à Solidarité Paysans 76**, c'est recevoir notre journal, participer au vote lors de l'Assemblée Générale et apporter un soutien financier à notre cause.

C'est également un geste de solidarité envers ceux qui rencontrent des difficultés dans leur exploitation.

Vous pouvez aussi candidater de vous engager en tant que bénévole et de reconnaître le travail précieux de notre association.

De plus, votre adhésion renforce notre crédibilité auprès de nos partenaires. Les subventions des pouvoirs publics et des organismes agricoles dépendent de l'importance de notre association et du nombre de nos membres.

**Plus nous sommes nombreux, plus nous avons de chances de solliciter et d'obtenir ces aides.**

Depuis 2021, vous avez également la possibilité de faire un don déductible des impôts. Si vous choisissez cette option, merci d'envoyer un chèque séparé de votre adhésion.

Nous avons de nouveau besoin de vous en 2025!

**Jean-Joseph Roussignol**, Président de l'association

## Bulletin d'adhésion et de don à l'association 2025

Je soussigné(e) Nom\* .....Prénom\*....., désirant adhérer à l'association Solidarité Paysans 76 et contribuer ainsi à l'accompagnement d'agriculteurs et agricultrices en difficulté du département de Seine-Maritime.

- Je joins au présent bulletin d'adhésion une participation de .....€<sup>1</sup> équivalent à l'**adhésion pour l'année 2025**.
- Je souhaite également soutenir l'association par un **don** de .....€<sup>2</sup> pour l'année 2025 et demande à recevoir mon reçu fiscal en début d'année 2026.
- J'ai pris connaissance des informations relatives à la gestion de mes données personnelles décrites au verso de ce document.

Adresse\* :.....

Code Postal\* ..... Commune\* .....

Email\* :.....

Signature\* :

Téléphone\* :.....

\* données obligatoires ( voir informations complémentaires au verso)

Le montant de l'adhésion a été fixé à **un minimum de 30 €** pour l'année

<sup>2</sup> : 66% du montant de votre don est déductible de vos impôts

Pour information, le coût d'accompagnement pour l'association (sans compter le temps de préparation et de suivi) est de 250 € par demi-journée (salaires + déplacement + charges de structure)

*\* données obligatoires*

*Les données recueillies sur ce Bulletin d'Adhésion font l'objet d'un traitement manuel et/ou informatique par l'Association Solidarité Paysans 76 en qualité de responsable des traitements. Le Responsable des traitements est le Président de l'Association.*

*Les données collectées marquées par un astérisque (\*) dans le Bulletin d'adhésion sont obligatoires pour permettre le traitement de votre adhésion. Dans le cas contraire, votre adhésion ne pourra être traitée.*

*Les données collectées ont pour finalité la gestion du suivi des adhésions et l'activité courante de l'Association Solidarité Paysans 76 dont l'objet est la défense et l'accompagnement des agriculteurs et agricultrices en difficulté, le maintien de la cohésion sociale et la rupture de l'isolement en milieu rural. Solidarité Paysans 76 fait partie du réseau Solidarité Paysans.*

*Les données collectées ne peuvent être transmises qu'aux personnes habilitées de et par l'Association Solidarité Paysans 76 et à des tiers légalement autorisés.*

*Les données collectées sont conservées pendant toute la durée de votre adhésion et avec un délai de 5 ans à partir de la date de la fin de cette adhésion. Au-delà de ce délai, vos données seront supprimées.*

*Conformément à la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement de vos données ainsi que du droit à la limitation du traitement de vos données.*

*Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter l'Association :*

*- par courrier : Association Solidarité Paysans 76 - 38 b rue Bellanger - 76190 YVETOT en joignant toutes pièces (photocopies) permettant de justifier votre identité et votre demande.*